

Claude Balier

La psychanalyse et les « agirs »

<http://www.spp.asso.fr/wp/?p=7932>

Le terme « agirs » est employé ici dans le même sens que « actings » ou « passages à l'acte », soit une substitution de la pensée par l'acte. Une confusion a toujours existé entre l'action, ou mise en acte de la pensée et réalisation d'un acte pour remplacer le travail de mentalisation.

P.L. Assoun (1985), en étudiant l'acte chez Freud, remarque qu'il n'a pas été réellement traité en tant que tel, le souci de Freud étant de le rattacher aux mouvements psychiques sous-jacents. Il est beaucoup plus question de l'action comme aboutissement des motions pulsionnelles après l'intervention du travail psychique. C'est la définition de « l'action spécifique » par laquelle une excitation sexuelle se transforme soit en poussée et décharge accompagnée de satisfaction lorsqu'elle rencontre l'objet, fût-ce de façon hallucinatoire, soit en angoisse lorsqu'elle en est empêchée par des processus internes.

Pour cet auteur, on retrouve les actes sous forme d'actes symptômes comme expression de motivations inconscientes, ou d'actes-répétition animés par la compulsion de répétition (reprises d'un traumatisme initial) ; quant aux actes du pervers, ils tendent à annuler toute intériorité.

Historique

L'ambiguïté demeure dans les diverses appellations entre action et acte, de même entre réalisation du fantasme et comportement. J. Laplanche et J-B. Pontalis, dans leur « Vocabulaire » (1967), traduisent le terme « Agieren » utilisé par Freud à plusieurs reprises par « mise en acte » en soulignant la forme transitive de transformation de la pulsion en acte. « Acting out » a prévalu longtemps du fait que les anglo-saxons se sont préoccupés très tôt des formes pathologiques proches de la psychose se manifestant par des troubles du comportement. « Out » étant utilisé dans le sens « sortie de soi » et non hors de la cure comme on le comprend souvent, de sorte qu'une distinction entre « acting in », se manifestant dans la cure et « acting out », en dehors, n'est pratiquement plus utilisé.

En 1967 le rapport de J. Rouart au congrès des psychanalystes de langues romanes, intitulé : « "Agir" et processus psychanalytique », traduit le souci de demeurer au plus près de la clinique de la cure. Il distingue en effet les actings en rapport avec l'inconscient et avec le transfert, de ceux qui entrent dans la catégorie des troubles du comportement, plus souvent étudiés d'ailleurs par les auteurs anglo-saxons.

Le congrès de 1986 sur « Fantasme et action », titre du rapport de M. Perron-Borelli et R. Perron (1987) traduit la même préoccupation. Cependant le terme « passage à l'acte » est plus communément employé en France à partir de cette époque.

Ce désir de « coller » à la cure pourrait bien venir de la nécessité de se différencier ou, en tout cas, de ne pas entretenir de confusion avec la pratique de la psychiatrie dont le terme « passage à l'acte » fait référence à de nombreux troubles du comportement baptisés parfois un peu trop facilement « psychopathie. »

Reste par ailleurs le problème de la démarcation avec la criminologie. Lors d'un congrès publié en 1949, Anna Freud a opposé les actings out des névrosés à ceux des délinquants, des toxicomanes et des déséquilibrés.

Lors du congrès de criminologie à Rome, en 1950, S. Lebovici, P. Mâle et F. Pasche, (1951) ont publié dans la revue française de psychanalyse un texte sur « Psychanalyse et criminologie. » Ils ont souligné, entre autres choses, la nécessité de ne pas confondre fantasmes et actes. Le crime d'Œdipe, fondement de la théorie analytique, est de l'ordre du fantasme, de la construction psychique et n'est pas à transposer purement et simplement pour expliquer le parricide.

De nombreux auteurs, par ailleurs, ont tenté de cerner la personnalité du criminel, en mettant l'accent, notamment sur le fonctionnement de type narcissique.

On peut dire, en définitive, que les diverses dénominations des agirs recouvrent chacune une conceptualisation de l'acte et trahissent le souci de séparation des disciplines de pensée avec la crainte pour chacune d'elles, de perdre ses bases de références. L'acting out a été pendant longtemps et reste encore un terme souvent utilisé en psychanalyse. Le passage à l'acte nous vient de la psychiatrie, celle-ci ayant à cœur de le rattacher à une pathologie dûment répertoriée (DSM IV et CIM 10). « Trouble du comportement » est un terme plus volontiers employé pour désigner les faits délinquants de nature agressive, fussent-ils de nature pathologique au sens psychiatrique du terme.

Conceptualisation

Intervenant lors du rapport de J. Rouart, M. de M'Uzan (1977) a établi une distinction claire entre ce qu'il a appelé des actings out « directs » et « indirects », les seconds se rapportant à la névrose de transfert, les premiers ayant trait aux névroses de comportement et de caractère, les psychopathies et certaines affections psychosomatiques. L'analyse métapsychologique de ces deux états proposée par M. de M'Uzan restera à mon sens un repère fondamental pour les travaux ultérieurs sur ce sujet. Si les « actings out indirects » demeurent dans le champ de la réalisation libidinale, recherche répétée donc du plaisir, les « actings out directs » sont marqués par la nécessité de la décharge, la prévalence de l'économique, la pauvreté du symbolique et la valorisation du perceptif (on reconnaît là l'esprit des travaux de l'auteur sur l'organisation psycho-somatique avec P. Marty). L'acting n'est pas l'équivalent d'un souvenir mais plutôt la trace d'une action, en référence à une situation ancienne réelle et réactualisée.

Vingt ans plus tard, lors d'une discussion dans un séminaire de perfectionnement, d'après A. Barbier (1987), M. de M'Uzan aurait assoupli sa position après une discussion avec J. Chasseguet-Smirgel pour laquelle l'économique pur n'existe pas en tant que traduction de l'excitation et qu'il y a toujours un sens.

Cependant dans son texte « les esclaves de la quantité » (1994) M. de M'Uzan, en reprenant le thème de la prévalence de l'économique, écrit : « En fait, ce que l'on croit découvrir dans l'acte n'est qu'un ajout, introduit secondairement et souvent dépendant de l'environnement socio-culturel » (p. 161).

J. Chasseguet-Smirgel (1987) elle-même fait de toutes façons référence aux manifestations d'une structure précoce, ce qu'elle appelle « la matrice archaïque du complexe d'Œdipe » pour expliquer le recours à une « voie courte » de décharge, applicable aux actings out, à la perversion, à l'idéologie de toute-puissance (« activisme politique » par exemple), et à la délinquance, plutôt qu'à l'élaboration.

Ces diverses réactions nous amènent à nous préoccuper davantage de la nature des processus en cause dans les agirs : traumatisme initial, compréhension de la répétition, qualité de la décharge, places de la perception et de la représentation, modalités des motions pulsionnelles.

a. Les traumatismes

De nombreux auteurs ont travaillé sur la notion de traumatisme, puisqu'elle jalonne toute la théorie psychanalytique. Appliquée d'abord à la formation de la névrose hystérique, elle a été renouvelée par Freud dans « Au-delà du principe de plaisir », où l'on trouve la conception de la « névrose traumatique » marquée par la répétition ayant pour finalité de retrouver le premier traumatisme et tenter ainsi d'établir des liaisons. La nature du traumatisme est essentiellement d'ordre économique : un surcroît d'excitation réalisant une effraction du Moi. Cependant ce surplus d'excitation non intégrable peut être provoqué par des événements produisant un choc ou au contraire, paradoxalement, par un non-événement créant un vide dans la psyché.

Ainsi C. Janin (1996), distingue un « noyau froid » du traumatisme caractérisé par le non-respect des besoins de l'enfant, à l'origine d'une atteinte narcissique et un « noyau chaud », dans lequel intervient un certain degré de sexualisation, deuxième temps du traumatisme, pouvant masquer le premier.

Les psychosomaticiens se sont évidemment intéressés à la nature des traumatismes. On peut, d'une

certaine manière, rapprocher la décharge de l'excitation non élaborable selon une voie somatique, de celle réalisée par les comportements.

J. Press (1999) a repris à son compte la notion « d'état traumatique » utilisée par les psychosomatiques. Pour cet auteur il s'agirait d'une excitation provoquée par une non-inscription, donc d'un irréprésentable, créé par l'absence de réponse de la part de l'objet à un mouvement pulsionnel. L'atteinte narcissique est alors de l'ordre de l'effondrement. L'état traumatique est à distinguer de la névrose traumatique donnant lieu à un certain travail d'élaboration.

b. Passage à l'acte recours à l'acte

Ces divers travaux confirment les sens différents que j'ai été amené à donner aux agirs en étudiant les comportements violents en relation avec la délinquance (Balier 1988 1996). J'ai distingué en effet ceux qui traduisaient une certaine élaboration psychique comme, par exemple la fétichisation de l'objet que l'on constate chez les pédophiles, ou la substitution des objets parentaux à travers les multiples provocations réalisées par les psychopathes. Par ailleurs j'ai identifié de nombreux cas de violences, souvent extrêmes, revêtant en tout cas un caractère impulsif ou un besoin impérieux, comme une réponse de survie à une atteinte narcissique de l'ordre de l'effondrement (« agonie primaire » de Winnicott).

On peut alors, en tenant compte des processus sous-jacents conduisant à une mise en acte, discerner, parmi les agirs, les passages à l'acte qui contiennent malgré tout une certaine forme de mentalisation confirmée d'ailleurs par la tentative de liaison dans la répétition (Au-delà du principe de plaisir) et les recours à l'acte, dont la seule expression est une manifestation de toute-puissance face à un objet externe susceptible de réveiller le traumatisme irréprésentable et suscitant ainsi une menace d'anéantissement. En dehors de l'acte, le sujet est protégé par le clivage et le déni de réalité. J'ai proposé le viol comme modèle du recours à l'acte (Balier 1997), en le réintégrant dans la sphère des graves perturbations du développement psychique, alors que la psychiatrie méconnaît complètement son caractère pathologique. D'une manière générale la psychiatrie ignore d'ailleurs le clivage que la psychanalyse a identifiée comme l'une des défenses primaires contre l'angoisse, en deçà du refoulement.

c. Le processuel

Dès lors, en considérant l'atteinte narcissique du « traumatisme froid », marquée par le déferlement d'une excitation dont la source demeure du domaine de l'irréprésentable, on voit bien qu'on ne pourra pas travailler, dans le cadre d'une approche analytique, avec les représentations. Il faudra par contre s'attacher à la reconstruction des processus. C'est la voie ouverte et suivie par S. et C. Botella, qui écrivent en 1995 : « Le processuel représente pour nous la possibilité d'étudier le mouvement psychique en lui-même, indépendamment des contenus représentationnels » (p. 353). Cette voie, poursuivie par les auteurs qui s'attachent à comprendre les tous premiers développements de la psyché, dégage donc des perspectives thérapeutiques pour des syndromes jugés jusque là inabordables.

On perçoit en même temps le cheminement du mouvement psychanalytique vis à vis des agirs : hanté d'abord par la crainte de s'aventurer hors la cure, il a progressivement attribué une fonction spécifique à l'objet que Freud craignait de lui reconnaître aux dépens de la pulsion (Green, 1999), puis il a approfondi toujours plus avant le jeu des processus sous-tendant l'accès aux représentations sans forcément passer par celles-ci. Une telle perspective convient particulièrement à la pathologie psychosomatique et à la pathologie comportementale, chez lesquelles le système représentatif est défaillant. On remarquera au passage le rapprochement entre les deux pathologies.

Cadre nosographique

Il est imprécis et extensif, comprenant diverses formes pathologiques marquées par un défaut d'élaboration psychique et le recours à une modification de la réalité externe.

Il a d'abord été fait référence aux névroses actuelles caractérisées, pour Freud, par la prééminence des conflits actuels sur ceux d'origine infantile. Le terme névrose ne rendant pas compte de la

défaillance d'organisation interne lorsqu'il est question d'agirs répétés, on a proposé à plusieurs reprises celui de « psychose actuelle. » De même on a utilisé celui de « psychose de caractère » au lieu de « névrose de caractère. »

La « névrose traumatique » garde évidemment droit de cité, surtout en fonction des caractères que Freud lui a assignés dans « Au-delà du principe de plaisir » : compulsion de répétition et absence d'élaboration.

La psychopathie est l'exemple même du passage à l'acte répété avec défaut de mentalisation, illustré par l'expression « empreinte en creux » de Flavigny.

Chaque catégorie nosographique de la psychiatrie peut donner lieu à un passage à l'acte, dirigé contre soi-même (suicides) ou contre l'autre (meurtre délirant ou parricide du schizophrène par exemple). Les perversions sexuelles répondent dans l'ensemble à une fétichisation de l'objet. Le degré de mentalisation est variable et demande à être apprécié. J. Mac Dougall (1996) a montré qu'un travail proche de la cure peut être effectué dans un certain nombre de cas. Elle les fait entrer d'ailleurs dans un cadre plus vaste de « conduites addictives. »

La perversion de caractère utilise le plaisir à mettre l'autre en échec, à des fins de restauration narcissique. Le triomphe narcissique culmine au prix d'une véritable destruction de l'autre dans la « perversion narcissique », ainsi appelée par P.C. Racamier (1992).

La délinquance n'est pas une pathologie en elle-même. Mais on a vu que les comportements violents peuvent faire l'objet d'une analyse métapsychologique.

Les agirs des adolescents représentent un cas particulier. Les auteurs ont souligné la fragilité de l'identité à cet âge et la peur des représentations du monde interne.

R. Cahn (1987), distingue deux cas de figure :

- les adolescents dont les actings traduisent une peur de perte d'objet en rapport avec leurs difficultés d'accéder à la position dépressive. L'acting est manière de s'affirmer. C'est en somme ce que j'ai appelé « passage à l'acte. »
- à l'opposé, ceux qui sont confrontés à une angoisse de néantisation, une détresse totale, « un gouffre de non-être », qui cherchent à réaliser par l'acte un colmatage urgent du niveau des défenses psychotiques. On retrouve bien la thématique du « recours à l'acte. »

Thérapeutique

La thérapeutique des agirs pose problème au psychanalyste dans la mesure où ils se substituent aux représentations. Aussi, nombre de ces syndromes ont la réputation d'être inaccessibles, sauf aménagements sérieux, à la cure classique.

Cependant j'ai souligné l'intérêt de la position de certains auteurs, et je l'ai défendue moi-même, recommandant de s'adresser directement aux processus qui sous-tendent les représentations. De cette façon, j'ai pu mettre en place un traitement des comportements violents relevant des principes psychanalytiques et impliquant un certain nombre de données :

- Utilisation du cadre pénitentiaire pour la mise en place d'un cadre thérapeutique susceptible de développer une fonction de pare-excitations.
- Entretiens en face à face avec un engagement actif de la part du thérapeute. Des questions, parfois incisives, auront pour but de transformer les esquives défensives en questionnement sur soi.
- Si le principe de neutralité n'est pas remis en cause, C. Parat (1995) parle « d'affect partagé. »

Dans le cas présent il ne s'agit pas, bien sûr, de s'apitoyer sur la situation actuelle du sujet, ni de remettre en cause l'action de la loi, mais de percevoir la détresse sous-jacente inhérente au traumatisme initial.

- J'ai relaté dans deux articles (Balier 1998) les modalités de la première rencontre et du travail d'élaboration qui s'ensuit. Je les résumerai de la façon suivante : la manifestation d'intérêt de la part du thérapeute pour ce qui est au-delà du récit, doublée d'un léger recul traduisant l'interrogation et le désir de comprendre, réveille la trace de l'objet primaire. Tout se passe alors comme si le sujet se voyait dans le regard de sa mère. De tels entretiens, marqués par l'intensité du face à face, favorisent la production de cauchemars qui indiquent la transposition de la perception à un niveau hallucinatoire. Ainsi se manifeste un premier accès au système représentatif d'un traumatisme initial

mis de côté par un clivage.

De son côté, A. Ciavaldini (1999), directeur d'une recherche sur les agresseurs sexuels, a démontré le bien fondé d'une telle attitude puisque la majorité de ces patients, pourtant réputés inaccessibles, ont demandé à bénéficier d'une psychothérapie.

La pathologie des « agirs », lorsqu'elle tend à effacer les représentations, se situe dans le champ de ce que A. Green (1999) a appelé « l'indiscrimination affect-représentations », au même titre, dans un autre domaine, que les somatoses. C'est en quelque sorte une zone limite pour la psychanalyse. Cependant nombre d'auteurs, sans rien renier des principes de base, révèlent qu'ils aménagent le cadre et les pratiques pour venir en aide à des patients dont la mentalisation est pour le moins incertaine. Ainsi s'étend singulièrement le domaine d'action de la psychanalyse.

Bibliographie

Assoun, P.L. (1985) De l'acte chez Freud. L'équivoque métapsychologique, Nouvelle revue de psychanalyse. N° 31. P. 145 172

Balier, C. (1988) Psychanalyse des comportements violents, Paris. Puf. Le fil rouge(1996)

Psychanalyse des comportements sexuels violents, Paris. Puf. Le fil rouge(1998) Rencontre en prison. Revue française de psychanalyse, N° 1, p. 51-62(1998) De l'acte et son récit à la réalité du sujet. N° 3, p.767-779.

Barbier, A. (1987) L'agir, l'acte et l'action en psychanalyse, Revue française de psychanalyse. N°4 p. 1101-1121.

Chasseguet-Smirgel, J. (1987) « L'acting out », quelques réflexions sur la carence d'élaboration psychique, Revue Française de Psychanalyse, N°4. p. 1083-1099.

Ciavaldini ; A. (1999) Psychopathologie des agresseurs sexuels. Paris. Masson.

Green, A. (1999) Sur la discrimination et l'indiscrimination affect représentation, Revue française de psychanalyse. N° 1. P. 217 271.

Lebovici, S., Male, P. et Pasche, F. (1951) Psychanalyse et criminologie, Revue française de psychanalyse. N° 1, p. 30-61.

M'uzan (De), M. (1977) Acting out « direct » et acting out « indirect », In De l'art à la mort. Paris Gallimard.

Perron-Borelli ; M. et Perron ; R. (1987) Fantasma et action. Rapport au congrès, Revue française de psychanalyse. N° 2. P. 539 637.

Rouart, J. (1968) « Agirs » et processus psychanalytique. Rapport au congrès, Revue française de psychanalyse. N° 5-6. p. 8